

Un cadre stratégique pour mieux gérer les défis du monde de l'entreprise et les droits de l'homme

L'un des principaux buts du cadre des Nations Unies «Protéger, respecter et réparer» est d'identifier et de clarifier les normes de la responsabilité sociale des entreprises et de leur respect des droits de l'homme. Le Professeur John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, nous a fait partager sa perception de la phase actuelle et des prochaines étapes en vue de rendre opérationnel et de promouvoir ce cadre auprès des participants à la 99e CIT. BIT en ligne s'est entretenu avec M. Ruggie sur la conception et l'élaboration du cadre stratégique de l'ONU et son lien avec l'action menée par l'OIT.

06/07/2010

ruggie

Quand vous avez été nommé à votre poste, quelle était l'attitude du monde des affaires vis-à-vis des droits de l'homme?

Quand j'ai été nommé en 2005, le monde des affaires considérait le sujet global des droits de l'homme comme un peu mystérieux et même effrayant. Cela semblait un monde sans frontières qui les tenait de plus en plus responsables de choses dont ils ne se croyaient pas responsables, ou qu'ils ne savaient pas gérer. Au fil du temps, nous avons démystifié la question des droits de l'homme et l'avons ramenée à un niveau où elle devient compréhensible pour le monde de l'entreprise, pour les petites sociétés et pour les dirigeants, en termes de responsabilités toutes simples: ne pas violer les droits des tiers quand ils mènent leurs affaires et le type de systèmes qu'ils doivent mettre en place pour que s'en assure.

Pourquoi, selon vous, le thème des entreprises et des droits de l'homme suscite-t-il autant d'intérêt actuellement?

Il y a eu des cas emblématiques qui ont frappé l'esprit du public et marqué les débats, qu'il s'agisse de Shell au Nigéria ou de Nike en Indonésie. La pression de l'opinion et des groupes de pression contribue toujours à faire émerger de nouveaux sujets auprès du grand public, celui-là ne fait pas exception.

Mais, avec le temps, les entreprises, en particulier les grandes entreprises extractives, ont aussi été confrontées à une pression croissante de la part des communautés dans lesquelles elles opèrent et elles ont cherché des moyens pour mieux gérer leurs relations avec elles. Les investisseurs et les gouvernements ont soulevé ces questions, et au fur et à mesure que le monde des affaires se familiarise avec cette problématique, son engagement s'en trouve renforcé.

Comment les instruments de l'OIT s'inscrivent-ils dans ce cadre?

Le travail que mène l'OIT est bien sûr très important dans le contexte des droits des travailleurs qui sont aussi des droits de l'homme après tout. Grâce à l'OIT, je n'ai pas à passer autant de temps sur la question des droits des travailleurs que je n'aurais à le faire si l'OIT n'existait pas. Je me concentre donc davantage sur les questions relatives à l'impact des entreprises sur les communautés et la société dans son ensemble et comment il pourrait être géré plus efficacement.

De mon point de vue, ce qui se passe, c'est que les droits de l'homme sont aujourd'hui dans la situation où se trouvait l'environnement il y a trente ans. Aucune entreprise ne disposait alors d'une évaluation de son impact environnemental, aujourd'hui, presque toutes en ont. Dans trente ans, les entreprises disposeront d'études d'impact au regard des droits de l'homme. C'est déjà le cas de nombreuses entreprises. Cela fait partie de l'évolution sociale de la relation entre le monde des affaires et la société: elle est centrée sur la nécessité d'avoir un lien durable avec son environnement physique mais aussi avec l'environnement social dans lequel évoluent les entreprises.

Dans le cadre «Protéger, respecter et réparer», vous attribuez des responsabilités différentes aux Etats et aux entreprises – dans ce modèle, qui est responsable en fin de compte?

L'agenda des droits de l'homme avait été créé à l'origine par des Etats pour des Etats, et il disposait de mécanismes institutionnels conçus pour traiter des violations émanant des Etats. Ce n'est que progressivement que nous avons mis l'accent sur le fait que le monde des affaires avait un énorme impact sur les droits de l'homme. Nous l'avons bien compris pour ce qui concerne les droits des travailleurs, mais cela prend plus de temps pour l'appliquer à l'ensemble du champ social.